

Réf : DCM202457

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	18	29

Date de la convocation : 30/05/2024

Notifiée aux élus le : 30/05/2024

Date de l'affichage : 30/05/2024

SÉANCE DU MERCREDI 05 JUIN 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le CINQ JUIN à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 30 mai 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRAULLET à Arnaud FOUREL
Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN
Michèle PALLARES à Marielle NEPOTY
Régis VIANET à Jean-Claude CAMPOS
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR
Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

Véronique BONVICINI à Stéphanie PIERRON
Janine LHUILLER à Josiane ROSIER
Alain BAILLIEU à Christian LAPISARDI
Christine DUCHANGE à Michel LEBLANC
Cédric BONATO à Joachim RAMS

OBJET :

PSE - CONVENTION D'ACCUEIL D'UN COLLABORATEUR BÉNÉVOLE DANS LE CADRE DES ANIMATIONS DU CENTRE SOCIOCULTUREL MUNICIPAL MARIE DURAND

ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS : Néant

Secrétaire de séance : Marielle NEPOTY

Rapporteur : Jean-Claude CAMPOS, Adjoint au Maire délégué

Il est indiqué au conseil municipal que dans le cadre des animations du centre socioculturel municipal *Marie Durand*, la commune est amenée à accueillir des associations et bénévoles extérieurs souhaitant participer aux activités prévues tout au long de l'année en qualité de collaborateurs bénévoles.

Afin de garantir la sécurité de toutes les parties et le bon déroulement de ces interventions, il apparaît nécessaire d'établir une convention définissant les modalités d'intervention de ces collaborateurs bénévoles.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le modèle de convention annexé définissant les modalités d'intervention des collaborateurs bénévoles.
- D'autoriser le Maire, ou son adjoint délégué, à signer cette convention chaque fois que nécessaire ainsi que tout document inhérent à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** le modèle de convention annexé définissant les modalités d'intervention des collaborateurs bénévoles ;
- **Autorise** le Maire, ou son adjoint délégué, à signer cette convention chaque fois que nécessaire ainsi que tout document inhérent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 17 juin 2024

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 202457	DMG – Accueil bénévoles au CSCM – approbation d'un modèle de convention	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication